



FONDS CAPI, CFC, CFC II, CFCP, CFC II PROGRÈS, OBJECTIF 10 000 ET OBJECTIF 2 000

Mois et Numéros des tirages	JANVIER 2017	FÉVRIER 2017	MARS 2017
		I 99	J 15

VILLES	DÉPARTEMENTS	MONTANTS (€)	N° CONTRATS
CREUTZWALD	57	10 052,73	19024225
MONTPELLIER	34	8 259,85	19010670
ESVRES SUR INDRE	37	5 100,24	19024789
ARTZENHEIM	68	4 866,32	19023589

Villes	Dépt.	Montants	N° Contrats	Villes	Dépt.	Montants	N° Contrats
LONGECOURT EN PLAINE	21	4 346,83	19020104	ST CHRISTOPHE SUR LE NAIS	37	2 553,32	16032070
LIGUEIL	37	4 159,94	19016442	NOIZAY	37	2 534,86	16031322
MOUAVILLE	54	3 929,53	19002340	ROSENAU	68	2 063,34	16029249
OEUTRANGE	57	3 914,26	19025685	HEUILLEY SUR SAONE	21	2 000,00	19032775
CHATILLON SUR SEINE	21	3 876,46	19026626	BERRWILLER	68	2 000,00	19040217
BINGES	21	3 836,36	19027020	CHOUZE SUR LOIRE	37	2 000,00	19040381
LAON	2	3 827,13	19026613	RICHEMONT	57	2 000,00	19040399
LE CHABLE BEAUMONT	74	3 794,60	19027412	MOLSHEIM	67	2 000,00	19040795
SERRA DI FERRO	20	3 791,84	19027581	BELLESERRE	31	830,00	20053140
ROUVROY EN SANTERRE	80	3 755,74	19008412	THILOUZE	37	1 790,70	16030814
METRICH	57	3 711,52	19009333	THILOUZE	37	1 614,19	16032529
BEAUMONT LA RONCE	37	3 454,89	19032300	LA RICHE	37	1 403,50	16033224
ESCHBACH AU VAL	68	3 405,73	19017324	VERETZ	37	1 130,11	16035522
TOUILLON	21	3 329,12	19030391	RODEMACK	57	915,60	20053457
SAINT URBAIN	52	3 207,67	19030897	CHARMES SUR HERBASSE	26	457,40	10079331
CHATEAU RENAULT	37	2 653,29	16031141				

MONTANTS DES GAINS PAR DÉPARTEMENTS (€)

Aisne	3 827,13	Indre et Loire	28 395,04	Haute Savoie	3 794,60
Corse du Sud	3 791,84	Haute Marne	3 207,67	Somme	3 755,74
Côte d'Or	17 388,77	Meurthe et Moselle	3 929,53		
Drôme	457,40	Moselle	20 594,11	TOTAL :	113 567,07
Haute Garonne	1 830,00	Bas Rhin	2 000,00		
Hérault	8 259,85	Haut Rhin	12 335,39		

NUMÉROS DES CONTRATS OU TITRES EFFECTIVEMENT REMBOURSABLES

10079331	16031322	16035522	19010670	19023589	19026613	19027581	19032775	19040795
16029249	16032070	19002340	19016442	19024225	19026626	19030391	19040217	20053140
16030814	16032529	19008412	19017324	19024789	19027020	19030897	19040381	20053457
16031141	16033224	19009333	19020104	19025685	19027412	19032300	19040399	

MÉCANISME DES TIRAGES

Les tirages ont lieu publiquement le 20 de chaque mois à Strasbourg ou en tout autre lieu fixé par le Conseil d'Administration en présence d'un Administrateur ou du Directeur Général, ou de tout autre mandataire désigné à cet effet par le Conseil d'Administration. La date du 20 pourra être avancée au 1^{er} jour ouvrable la précédant, afin de tenir compte du fait que les tirages n'ont pas lieu les dimanches, samedis et jours fériés. Un huissier dresse procès-verbal des opérations.

Tarifs Fonds Capi, Compte Fonds Capi (CFC), Compte Fonds Capi Progressif (CFCP), Compte Fonds Capi II (CFC II), CFC II Progrès, Objectif 10 000 et Objectif 2 000 :

Conformément aux Conditions générales, paragraphe 1 pour le Fonds Capi, article 9 pour le Compte Fonds Capi et Compte Fonds Capi Progressif, article 10 pour le Compte Fonds Capi II (CFC II) et CFC II « Progrès » et article 11 pour les contrats Objectif 10 000 et Objectif 2 000, on utilise trois roues, la première portant les douze premières lettres de l'alphabet [A à L] et les deux autres les chiffres de 0 à 9.

Mises simultanément en rotation une seule fois, les roues font apparaître l'une des 1 200 combinaisons possibles de A00 à L99, soit une probabilité égale à 1 chance sur 1 200 chaque mois pour chaque contrat.

Les contrats Fonds Capi portant cette combinaison, à jour de leurs versements, sont crédités de la somme prévue par leurs Conditions particulières.

La Société règle la somme prévue par l'article 9 des Conditions générales aux porteurs de contrats Compte Fonds Capi et Compte Fonds Capi Progressif, celle prévue à l'article 10 des Conditions générales aux porteurs de contrats Compte Fonds Capi II (CFC II) et CFC II « Progrès », celle prévue à l'article 11 aux porteurs de contrats Objectif 10 000 et Objectif 2 000, portant le numéro désigné par le sort, s'ils sont à jour de leurs versements.